



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations Interprofessionnelles en Alternance

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations
Interprofessionnelles en Alternance
32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons en Champagne
Ce rapport contient 32 pages
Référence : PZ/SD/DC



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations Interprofessionnelles en Alternance

Siège social : 32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons en Champagne
Fonds associatifs : € 3 029 861

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations Interprofessionnelles en Alternance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations Interprofessionnelles en Alternance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment la traduction comptable des financements publics.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Association de Gestion et de Promotion de Centres de Formations
Interprofessionnelles en Alternance**
*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
20 mai 2020*

— il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 20 mai 2020

KPMG S.A.

Patrick Zeimett
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires	635 995	615 858	20 137	31 578
Fonds commercial (1)	119 812		119 812	119 812
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	185 850		185 850	185 850
Constructions	2 866 610	1 580 614	1 285 996	1 321 170
Installations tech., outillage	5 825 316	5 190 095	635 220	418 118
Autres immo. corpo.	9 806 154	7 760 887	2 045 267	1 888 755
Immo. en cours				7 999
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	15 000		15 000	15 000
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.				
Prêts				
Autres immo. financières	466 829		466 829	403 196
ACTIF IMMOBILISE	19 921 565	15 147 455	4 774 111	4 391 478
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.	38 285	767	37 517	75 112
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis	28		28	132
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	2 461 051		2 461 051	1 193 095
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	1 139 991	35 376	1 104 615	1 185 511
Autres créances	1 854 713		1 854 713	3 448 496
DIVERS (3)				
V.M.P.	100 182		100 182	761 033
Disponibilités	5 136 066		5 136 066	3 476 541
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	202 053		202 053	248 775
ACTIF CIRCULANT	10 932 369	36 143	10 896 225	10 388 695
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	30 853 934	15 183 598	15 670 336	14 780 174
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser accepté par organe compétent (1) Dont droit au bail Clause réserve proplmmo.	Autor.Orga. Tut. (2) dont -1 an Stock		Dons nat. restant vendre (3) dont +1an Créances	

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Asso. ss. droits reprise	78 486	78 486
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.		
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	219 408	219 408
Report à nouveau	688 518	786 126
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-772 772	-97 607
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement	2 816 220	2 475 623
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	3 029 861	3 462 035
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	220 193	81 137
Provisions pour charges	2 090 113	1 526 930
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		443
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 181 511	1 176 205
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	134 839	173 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 730 182	3 073 175
Dettes fiscales et sociales	3 948 883	4 852 071
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 415	213 144
Autres dettes	174 339	221 044
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)		
DETTES	12 640 475	11 318 139
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	15 670 336	14 780 174
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	257 244		257 244	323 776
Production vendue de services	2 818 684		2 818 684	2 955 949
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	3 075 928		3 075 928	3 279 725
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			23 066 344	20 747 609
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			184 963	340 519
Collectes				
Cotisations				
Autres produits			218	197
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			26 327 453	24 368 050
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements			890 003	1 032 881
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)			38 095	-6 317
Autres achats et charges externes (2)			9 660 791	7 557 634
Impôts, taxes et versements assimilés			840 858	766 443
Salaires et traitements			10 741 397	10 312 797
Charges sociales			3 949 430	4 569 388
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 065 867	863 945
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			24 124	28 296
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			571 690	47 523
Autres charges			102 436	88 873
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			27 884 690	25 261 463
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 557 237	-893 413
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			6 385	11 747
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges			14 984	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			21 369	11 747
Dotations financières amortissements, provisions			2 400	26 979
Intérêts et charges assimilées (5)			17 320	2 508
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			19 720	29 486
RESULTAT FINANCIER			1 649	-17 739
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-1 555 588	-911 153

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	398 604	109 786
Produits exceptionnels sur opérations en capital	953 097	822 008
Reprises sur provisions, transferts de charges	138 641	59 906
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 490 341	991 701
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	156 736	53 734
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	233 709	550
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions	316 007	121 125
CHARGES EXCEPTIONNELLES	706 452	175 410
RESULTAT EXCEPTIONNEL	783 889	816 291
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	443	
Engagement à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 516	2 746
TOTAL DES PRODUITS	27 839 606	25 371 498
TOTAL DES CHARGES	28 612 378	25 469 105
EXCEDENT OU DEFICIT	-772 772	-97 607
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ASSOCIATION

Exercice clos le 31/12/2019

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ASSOCIATION	1
1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....	2
2. INFORMATIONS COMPTABLES	10
2.1. Bilan Actif	10
2.2. Bilan Passif	14
2.3. COMPTE DE RESULTAT	19
3. AUTRES INFORMATIONS	21
3.1. Engagements hors bilan donnés et reçus	21
3.1.1. Engagement donné à la Région Champagne Ardenne	21
3.1.2. Engagement donné à la CCI de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Ste Menehould	21
3.1.3. Engagement donné à la SCPI CREDIT MUTUEL PIERRE 1 par le Centre de la Marne	22
3.1.4. Engagement donné à l'Association UJB par le Centre de la Haute-Marne.....	22
3.1.5. Engagement donné au CFAI de Champagne ardenne par le centre de la Haute-Marne..	22
3.1.6. Engagement donné à la chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne par le Centre de la Haute-Marne.....	23
3.1.7. Engagement donné a la Chambre des Metiers et de l'Artisanat de l'Aube par le Centre de l'Aube	23
3.2. Données à caractère social.....	23
3.3. Honoraires des commissaires aux comptes	23

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1. ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Le résultat global d'Alméa de l'exercice 2019 représente une perte de 772 772€ se décomposant de la façon suivante :

Apprentissage = perte de 699 522€

E2C + Expérimentation = à l'équilibre

Autres formations = perte de 73 250€ (dont ALMEA FC -224 674€).

Un plan d'action a été mené en 2019 pour permettre à Alméa de s'adapter aux changements induits par la réforme de la Formation Professionnelle (*loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*) : mise en œuvre d'un plan de réduction des charges de fonctionnement et mise en place d'un plan de départs volontaires dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Ce plan d'action a visé à réduire les coûts de structure et à assurer la pérennité de notre CFA qui se doit d'évoluer dans son organisation.

Les comptes présentés ci-après regroupent la totalité des écritures comptables pour les 4 Centres d'Alméa ainsi que celles de l'Organisme Gestionnaire.

L'activité de l'exercice 2019 représente un montant total de produits de 27 840 K€ par rapport à un budget révisé 2019 de 27 988€.

Il était prévu dans le budget révisé 2019 de réintégrer en fonctionnement une partie du report de Taxe d'Apprentissage de 330k€, ce qui n'a pas été nécessaire et qui permettra à ALMEA de mettre en place un plan d'investissements pour 2020.

Notre activité Apprentissage a de nouveau bénéficié en 2019 d'un fort soutien du Conseil Régional :

- sur le plan de la réalisation des investissements permettant l'amélioration de nos outils pédagogiques pour un montant de 229K€ (utilisation de subventions obtenues en 2017-2019) ;
- sur l'entretien de nos installations dans le cadre de l'obtention d'une Dotation Annuelle d'Entretien pour un montant de 134K€ ;
- par l'attribution de subventions d'investissements pour un montant total de 357K€, dont la mise en œuvre doit intervenir avant le 30/06/2020 ;
- par le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000k€ faisant suite à l'engagement pris par ALMEA de mettre en œuvre un plan d'économie ;
- par le versement d'une subvention complémentaire de 1 209k€ au vu des réserves du CFA fin 2018

Des provisions pour risques et charges ont été enregistrées sur l'année 2019 :

- Des provisions pour risques
 - de 145K€ (risque sur salaire ALMEA 08)
 - de 11K€ (risque ANTARGAZ – mauvais index sur facture)
- des provisions pour charges
 - de 35k€ pour les aides à la formation du plan de départ volontaire
 - de 21k€ pour une subvention (risque de remboursement suite bilan réalisé)
 - de 203k€ pour le litige de l'amiante
 - de 80K€ pour le litige Fournisseur (facturation depuis 2016 avec un loyer erroné)

À titre de rappel, le classement de gestion des 3 activités d'Alméa se réalise sur la base suivante :

- Apprentissage (*CFA Interpro Interdépartemental*),
- E2C en Champagne-Ardenne (comprenant la Coordination et l'ensemble des sites de Champagne-Ardenne, gérés en direct ou avec les partenaires),
- et dans le centre analytique FORMATION CONTINUE l'ensemble des autres activités d'Alméa (y compris celles pouvant faire l'objet d'une fiscalisation).

Ces 3 activités sont composées de centres analytiques principaux dans lesquels se déversent les charges indirectes se rattachant aux centres analytiques auxiliaires, à savoir l'ADministration et l'ENTretien.

1.2. Evènements post clôture

Une crise sanitaire très grave est à déplorer en France et dans le Monde en ce début d'année 2020.

L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID -19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir le 12 mars 2020.

Cette situation affecte le fonctionnement du Centre puisque :

- les apprentis n'ont plus accès au Centre depuis le lundi 16 mars 2020 et sont à disposition de leur employeur ;
- les formateurs de l'Apprentissage ont été placés en télétravail depuis cette date afin d'assurer la continuité pédagogique.

Ces mesures de protection sanitaire évoluent en fonction des dispositions gouvernementales.

Sur le plan financier, la facturation auprès des OPCO se poursuit ; le Centre est nécessairement affecté par la réduction voire l'arrêt total des activités Alméa Formation Continue pendant la période de confinement. Enfin, cette crise sanitaire rend plus difficile la démarche de prospection auprès des entreprises et des jeunes en vue de la prochaine rentrée.

Toutefois, au regard de la trésorerie dont dispose le Centre, cette situation ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de l'Association.

1.3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.3.1. RAPPEL DES REGLES LEGALES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.3.2. PRINCIPES GENERAUX D'ALMEA FORMATIONS

Notre organisation de gestion est adaptée à la comptabilité distincte de l'Apprentissage dont les comptes doivent être certifiés séparément de ceux de l'association et permet également la production d'une comptabilité distincte pour nos activités fiscalisées. Cette méthodologie nous permet de disposer d'un suivi de gestion précis concernant les activités se situant en dehors du champ de l'Apprentissage et des activités fiscalisées, exemple : l'activité E2C en Champagne Ardenne.

Les données contenues dans la comptabilité analytique sont rigoureusement identiques à celles de la comptabilité générale mais elles suivent une présentation différente, par activité. A compter du 1^{er} janvier 2016, l'organisation du système d'information comptable au travers du progiciel Sage 1000 est opérationnel et utilisé sur l'ensemble des Centres et l'Organisme Gestionnaire.

Les 3 pôles d'activité de l'Association sont : l'Apprentissage, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa Formation Continue (comprenant l'ensemble des actions de formation hors Apprentissage et E2C).

Ces activités sont regroupées autour de 3 marques (CFA Interpro Interdépartemental, l'E2C en Champagne-Ardenne et Alméa FC).

Les charges et produits de l'Administration sont regroupés puis ventilés entre les différentes activités du Centre.

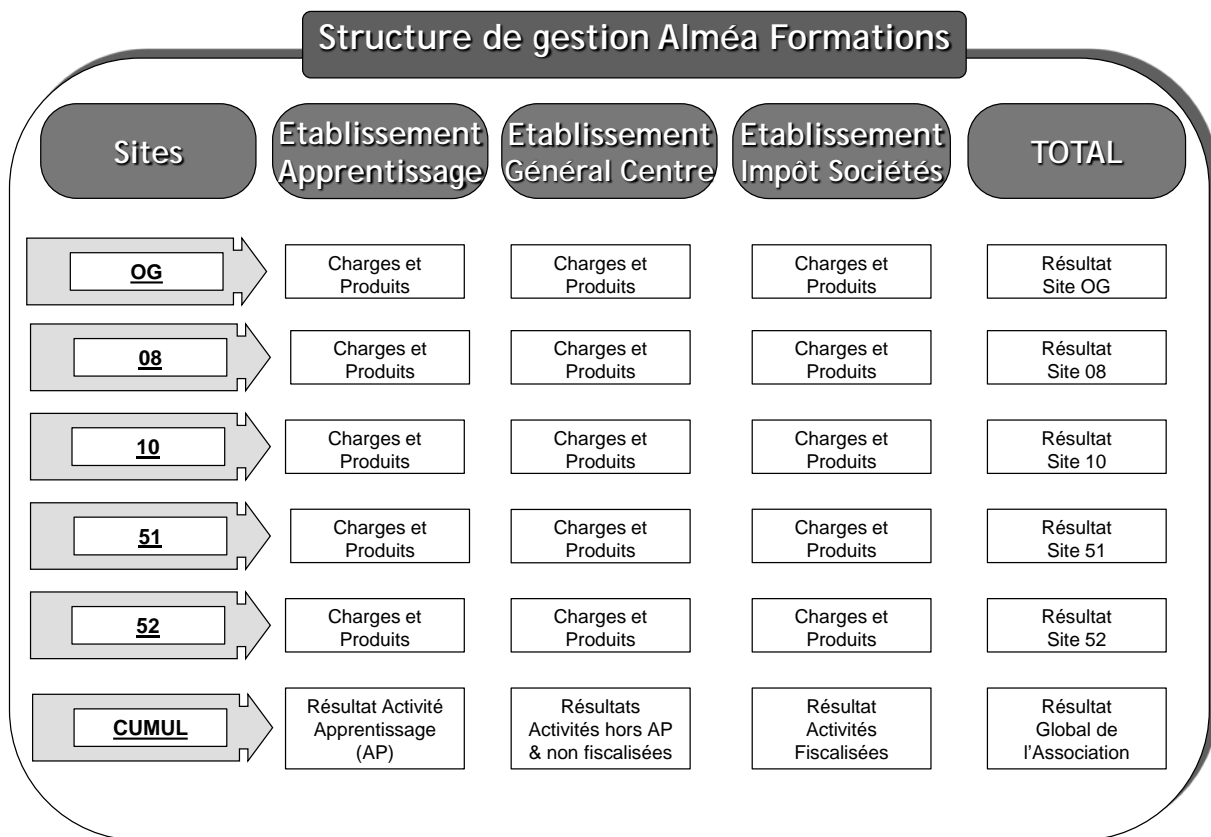
Les modalités de ventilation de ces charges sur les activités sont basées sur le prorata du nombre de salariés en "équivalent temps plein" par activité. Les ETP étant une mesure physique facilement quantifiable et démontrable, ce principe est en conformité avec les demandes de nos financeurs et plus particulièrement le F.S.E.

Enfin, subsiste un centre analytique auxiliaire, "entretien", comprenant les coûts liés aux charges d'entretien des locaux et qui ne peuvent être affectées en direct. Ces charges d'entretien sont ventilées entre chaque activité de formation, avec une clé de répartition basée sur la surface occupée par chacune dans les bâtiments (lorsque cela est possible) ou selon les heures apprenants de ces mêmes activités. Cette clé est définie en fonction de la situation de chaque Centre (les centres 51 et 52 utilisent les m², alors que les centres 08 et 10 utilisent les heures apprenants).

1.3.3. ARCHITECTURE DETAILLEE DE LA COMPTABILITE ANALYTIQUE

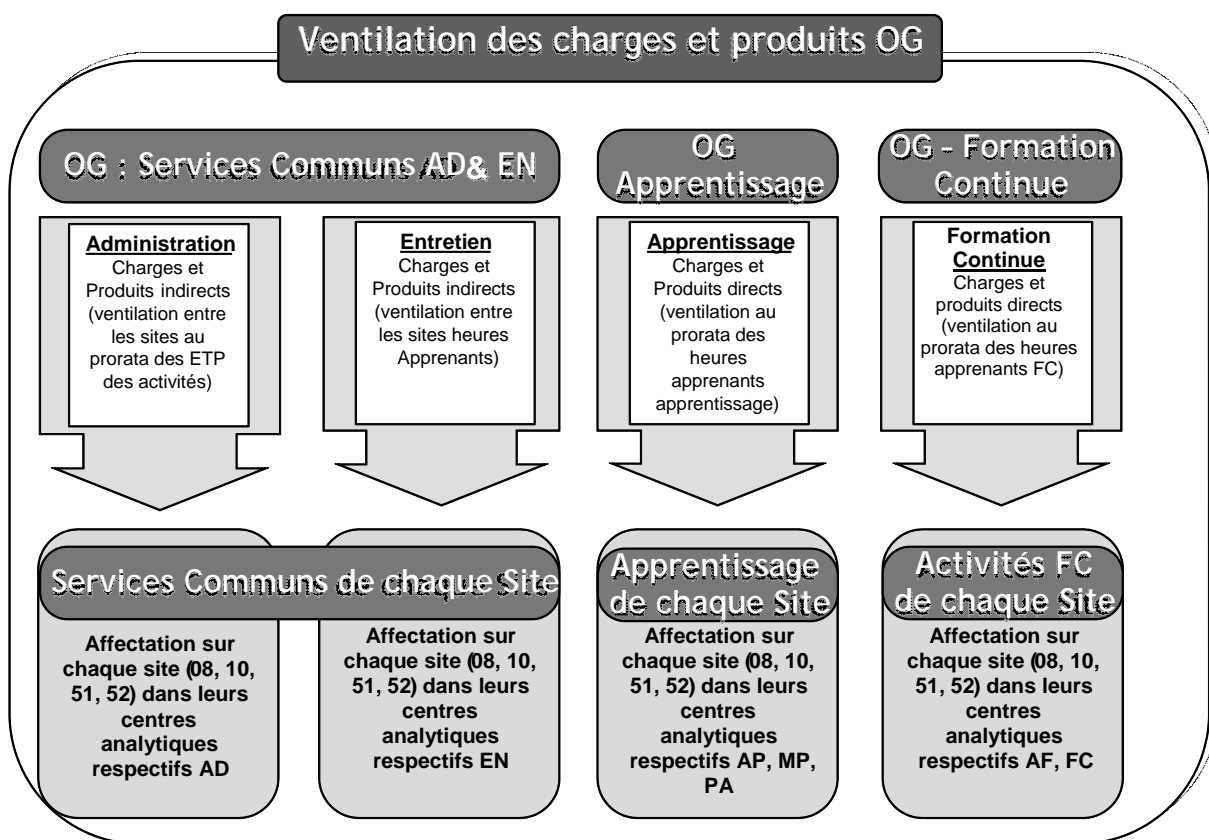
L'association Alméa Formations dispose d'une structure analytique nouvelle permettant un suivi de gestion tant de ses différents Centres que de ses activités. Ainsi, il nous est possible de suivre les résultats de chacune des activités pour chacun des Centres et de disposer également des résultats activité par activité pour l'ensemble de l'association tous sites confondus.

× **Architecture générale du système de contrôle de gestion d'Alméa Formations :**



× **Description de la ventilation des charges et produits de l'Organisme Gestionnaire :**

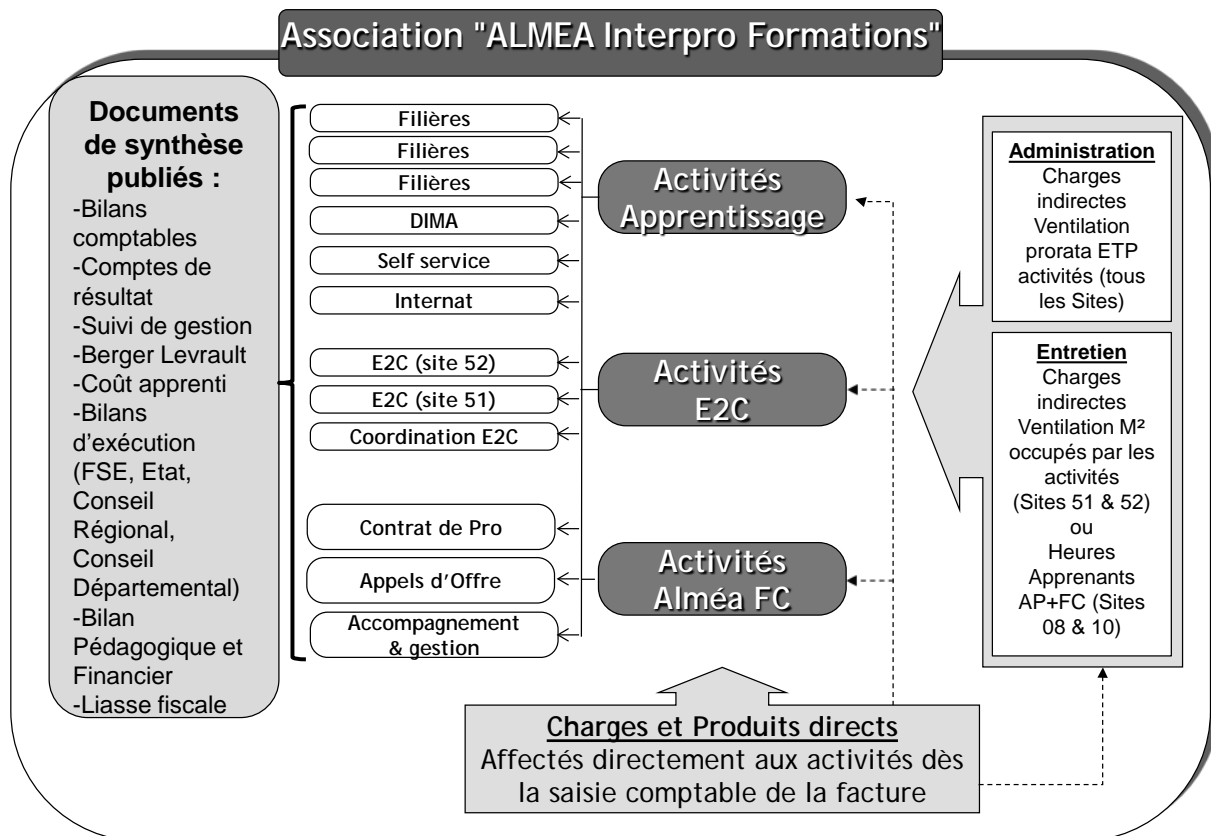
Les charges et produits sont enregistrés dans leur site de destination par le service comptable en local. Toutefois, l'Organisme Gestionnaire (OG), lui-même considéré comme un site, est amené à enregistrer des charges et produits concernant l'ensemble des sites (ex : la subvention apprentissage est conventionnée avec le Conseil Régional pour la totalité des sites sans identification spécifique). Nous sommes donc dans l'obligation de procéder (extra-comptablement) en fin d'exercice à la ventilation des charges et produits de l'OG entre les différents sites d'Alméa selon la méthodologie décrite ci-après pour disposer d'un résultat par site reprenant l'intégralité des charges et produits s'y rattachant :



Il y a 2 clés de ventilation concernant l'administration et l'entretien de l'Organisme Gestionnaire :

- OGAD => répartie selon les ETP des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les ETP de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les ETP de l'E2C
- OGEN => répartie selon les Heures apprenants des activités
 - Le total achats et charges externes et les autres charges (de gestion courante, financières et exceptionnelles) => comprend les heures apprenants de l'E2C
 - La masse salariale, les dotations aux provisions, les dotations aux amortissements et le total produits => ne comprend pas les heures apprenants de l'E2C

× Description générale de la comptabilité analytique au sein des différents sites d'Alméa Formations :
 Attention, il n'y a plus de DIMA au 01/09/2019



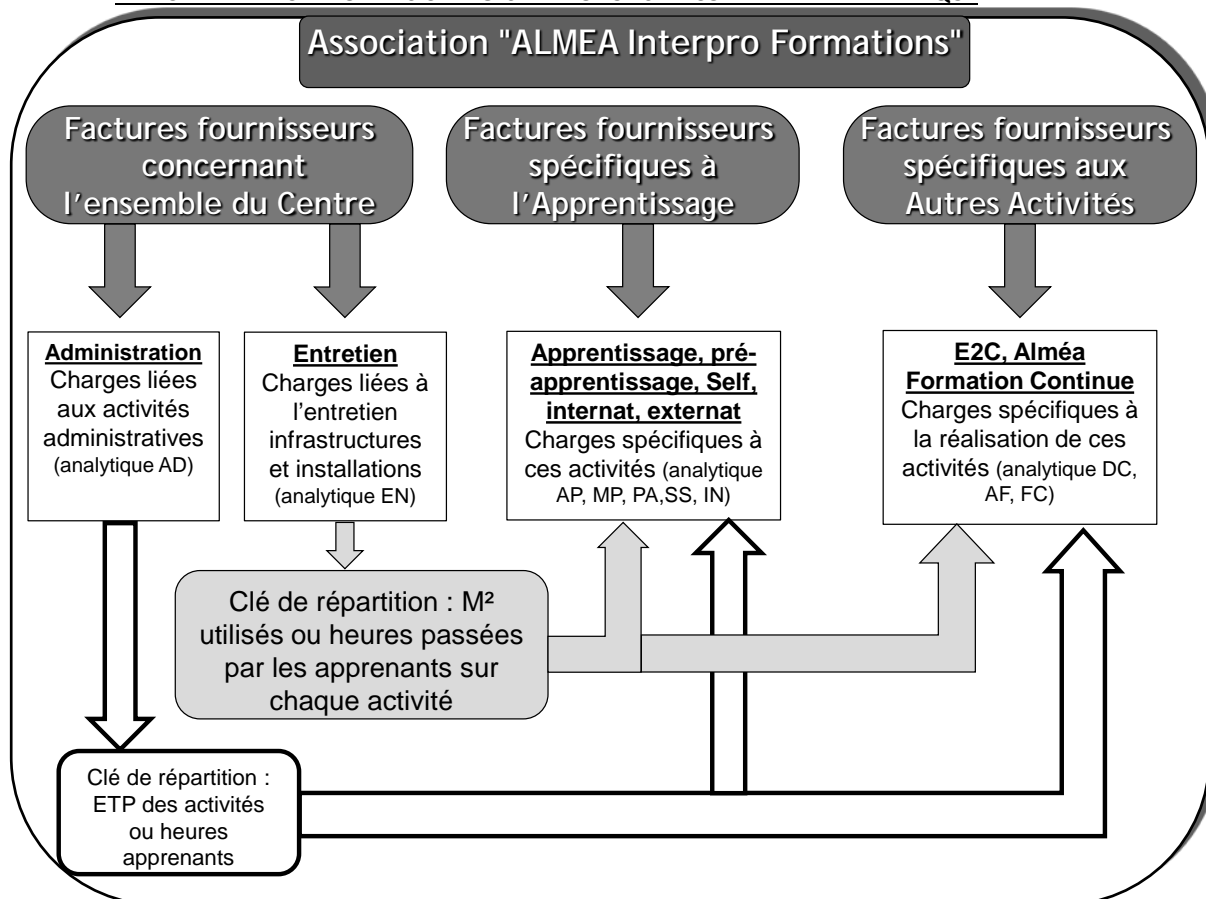
× LES CENTRES ANALYTIQUES SE DISTINGUENT COMME SUIT :

Les centres auxiliaires généraux sont au nombre de 2 et sont composés des services communs (Administration et Entretien). Ils sont prestataires auprès des Centres Principaux.

Les 3 centres principaux sont constitués des 3 marques (Apprentissage, E2C et Alméa FC), chacun d'eux réalisant ses activités propres.

Centres principaux	Centres Auxiliaires généraux	Centre Auxiliaires spécifiques
CFA INTERPRO INTERDEPARTEMENTAL (Centres 08, 10, 51, 52)	Apprentissage	Filières (automobile, coiffure, ...), DIMA, self, internat, ...
E2C EN CHAMPAGNE-ARDENNE	E2C Jeunes	E2C Chaumont, Châlons-en-Champagne et Nord Marnais, Coordination.
Alméa FC	Accompagnement Contrat de Pro Appels d'offres Gestion de projets	Appel d'offres (PRF, Milieu Fermé, Pôle Emploi et Logistique) Contrats de professionnalisation Accompagnement, conventions individuelles, prestations de gestion, marchés privés,... Expérimentations, Coding Digitale Académie Ingénierie Pédagogique

× **PRINCIPE D'AFFECTATION DES CHARGES ET PRODUITS EN COMPTABILITE ANALYTIQUE**



Concernant les Centre Auxiliaires (AD et EN) :

Les pourcentages d'affectation des charges indirectes (AD et EN) aux différentes activités (se trouvant dans les centres principaux) sont déterminés pour chaque site selon leurs propres variables.

Nature des clés utilisées :

- AD : dans tous les centres, les charges et produits affectés dans le centre analytique AD sont ventilés au prorata des ETP des différentes activités
- EN :
 - pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différentes activités au prorata des m² affectés à chacune d'entre elles ;
 - pour les centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition.

Concernant les Centres principaux :

Le principe de base est l'affectation systématique des charges et produits directement dans les centres principaux (jusqu'au niveau de la filière de formation), dans la mesure où l'opération leur est rattachée sans aucune ambiguïté.

Lorsque cela n'est pas réalisable, **le solde des charges et produits non affectés directement aux activités est imputé soit à l'Administration soit à l'Entretien.**

Ensuite ces soldes sont ventilés sur les activités à partir des clés de répartition suivantes :

Centres auxiliaires généraux	Clés de répartition
<p>Entretien (Bâtiments, matériel, Nettoyage, informatique)</p>	<p>Pour les Centres départementaux 51 et 52 le centre analytique EN est réparti entre les différents centres principaux au prorata des m² affectés à chacun d'entre eux ;</p> <p>Pour les Centres départementaux 08 et 10, attendu qu'il n'y a pas d'affectation de locaux spécifiques aux activités (hormis pour l'apprentissage), les heures apprenants sont utilisées comme clé de répartition.</p> <p>Ventilation de l'entretien de Vatry (AFENVA) sur ALMEA 51, répartie selon une clé définie basée sur la surface du Bâtiment</p> <p><i>Nota : Les charges d'entretien des locaux de Vatry sont imputées exclusivement aux activités concernées.</i></p>
<p>Administration (Direction, Secrétariat Général, Finances)</p>	<p>Est affecté aux Centres Principaux spécifiques, en proportion des ETP directs de l'exercice de chacun de ces Centres (Apprentissage, E2C, Alméa FC).</p> <p>Ventilation de l'administration de Vatry (AFADVA) sur ALMEA 51, répartie selon les heures apprenants de chaque activité</p>

× **CAS SPECIFIQUE : L'IMPUTATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Personnel Pédagogique : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation pour lesquelles les personnels sont recrutés ou affectés aux filières de formation en fonction du nombre d'heures dispensées sur chacune de ces formations.

Autre personnel : les autres salariés sont rattachés aux différents Centres dont ils dépendent en fonction de l'évaluation des temps passés par chacun d'eux dans ces différents centres.

Personnel FC : la masse totale des charges salariales de cette catégorie est ventilée entre les différentes activités de formation en fonction du nombre d'heures dispensées de face à face sur chacune de ces formations.

2. INFORMATIONS COMPTABLES

2.1. BILAN ACTIF

2.1.1. ETAT DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

ETAT DES IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste	Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	754 259	1 548			755 807
Immobilisations corporelles	17 345 288	1 391 317		52 676	18 683 929
Immobilisations en cours	7 999		7 999		0
Immobilisations financières	430 780	85 813		34 764	481 829
Avances et acomptes versés sur immo					
Total général	18 538 326	1 478 678	7 999	87 440	19 921 565

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Début d'exercice	Dotations	Virement de poste	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	602 869	12 989			615 858
Immobilisations corporelles	13 531 395	1 052 878		52 676	14 531 596
Immobilisations financières	12 584			12 584	0
Total général	14 146 848	1 065 867		65 260	15 147 455

- a) Les immobilisations corporelles comprennent notamment :
Les acquisitions de l'exercice concernent :
- L'achat de matériel pédagogique pour un montant de 1 078k€
 - L'achat de matériel Hygiène – Sécurité pour montant de 200 k€
- b) Principales durées et modes d'amortissements :

N° compte	Libellé	Durée moyenne	Mode
205000	Concessions & droits	3 ans	Linéaire
213500	Install. générales et aménagement constructions	5 ans	Linéaire
215000	Inst techq mat & & out pédagogique	5 ans	Linéaire
218100	Install. générales et aménagement divers	3 ans	Linéaire
218200	Matériel transport	5 ans	Linéaire
218300	Mat bureau & informatique	3 ans	Linéaire
218301	Mat bureau & info pédagogique	3 ans	Linéaire
218400	Mobilier	5 ans	Linéaire
218800	Mat & outillage Administration	3 ans	Linéaire

Les durées et modes d'amortissement correspondent aux durées d'utilité des immobilisations concernées.

2.1.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste du bilan représente un montant total de 481 829€ soit une augmentation de 63 632€ par rapport au 01/01/2019. Cette évolution provient principalement :

- des versements de l’Effort Construction à titre de prêt à nos Organismes Collecteurs (Procilia, Plurial) pour 58 405 € ;

2.1.3. STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d’achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l’autre terme énoncé.

2.1.4. ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances	Montant brut	Echéances		
		- 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Créances de l’actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres Immobilisations financières	466 829	466 829		
Créances de l’actif circulant :				
Avances et acomptes	2 461 051	2 461 051		
Personnel et comptes rattachés	1 293	1 293		
Autres créances clients	1 104 484	1 104 484		
Clients douteux	35 506	35 506		
Divers Etats et autres collectivités	1 819 036	1 819 036		
Débiteurs divers	3 077	3 077		
Taxe sur la valeur ajoutée	31 307	31 307		
Charges constatées d’avance	202 053	202 053		
Total créances	6 124 636	6 124 636		

L’ensemble des créances d’Almea sont à échéance à moins d’un an.

2.1.5. DETAIL DES AUTRES CREANCES

	2019
PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTE	1 293
DIVERS	0
ETAT - FSE E2C SUBV A RECEVOIR	1 055 585
REGION SUBV E2C A RECEVOIR	151 814
SUBVENTIONS DIVERSES A RECEVOIR	151 721
SUBVENTION ANFA A RECEVOIR	0
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL A RECEVOIR	0
SUBVENTION ETAT FRED/CRSD	34 000
SUBVENTION REGION INVESTISSEMENT A RECEVOIR	425 915
SUBVENTION VILLE DE CHALONS A RECEVOIR	0
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	2 281
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	31 307
TAXE SUR LES SALAIRES	0
AVOIR A RECEVOIR	796
TOTAL	1 854 713

2.1.6. DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	2019
Gaz	0
Carburant	0
Combustibles	2 400
Fournitures informatiques	11
Fournitures pédagogiques	0
Reproduction des cours	341
Locations immobilières	17 500
Locations mobilières	57 821
Charges locatives et de copropriété	3 932
Entretiens sur biens mobiliers	0
Maintenance	78 076
Assurances	22 967
Documentation générale	2 843
Documentation pédagogique	4 405
Honoraires administratifs	1 260
Publicités	0
Affranchissements	221
Téléphone	4 394
Concours divers et cotisations	788
Formations professionnelles	4 773
Impôts et taxes	321
TOTAL	202 053

2.1.7. PLACEMENTS FINANCIERS 2019

Banque Populaire de Champagne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 20 686€,

Caisse d'Epargne :

- Compte sur livret Associatis pour un montant de 4 317€,

Société Générale :

- Livret A pour un montant de 198€,
- Compte sur livret Associatis pour un montant de 1 160 352€,
- Compte à terme pour un montant de 100 182€,

Les différents placements ont permis de générer 6 385 € de produits financiers sur l'exercice. L'impôt sur les sociétés est dû sur une partie de ces recettes, pour un montant total de 1 516 €.

Le Dailly ouvert à la Société Générale a fait l'objet de mobilisation en date du 13 Février 2019 d'un montant de 1 000k€ et remboursé le 27 Février 2019.

2.2. BILAN PASSIF

2.2.1. VARIATION DES FONDS PROPRES DU CENTRE

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Fonds associatifs	78 486			78 486
Autres réserves spécifiques E2C jeunes	(886)			(886)
Autres réserves spécifiques apprentissage	220 294			220 294
Report à nouveau	786 126		97 607	688 518
Résultat de l'exercice	(97 607)		675 165	(772 772)
Subvention investissement sur biens non renouvelable	2 475 623	1 235 318	894 721	2 816 220
Total	3 462 036	1 235 318	1 667 493	3 029 861

Affectation du résultat 2019 soumise au vote du Conseil d'Administration

	Réel 2019			
	Apprentissage	E2C Jeunes	Alméa FC	TOTAL CENTRE
Réserve apprentissage				
Réserve E2C Jeunes				
RAN Alméa	(699 522)		(73 250)	(772 772)
TOTAL Affectation	(699 522)		(73 250)	(772 772)

Afin de disposer d'une parfaite concordance entre le résultat repris dans le bilan à partir de la comptabilité générale et celui provenant du tableau de gestion, concernant la comptabilité analytique, la quote-part des charges et produits indirects des services communs a été saisie dans le compte de liaison 18200000 avec comme contrepartie le compte 8800000 "Résultat en instance d'affectation" pour chaque établissement concerné. Cette écriture permet de déterminer le résultat par établissement en comptabilité distincte.

2.2.2. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES 2019

	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions fin exercice
Provisions pour litiges	81 137	156 769	17 712	220 193
Provisions pour risques	180 878	316 007	138 641	358 244
Provisions pour charges				
Provision pour indemnités retraite	1 272 014	364 250	20 018	1 616 246
Provision pour médaille du travail	74 037	15 671	9 087	80 621
Provision Aide Formation selon Plan de départ	0	35 000	0	35 000
Total provisions pour charges	1 346 051	414 921	29 105	1 731 867
Total général	1 608 066	887 697	185 458	2 310 304
Dont dotations et reprises				
- D'exploitation		571 690	46 817	
- Financières				
- Exceptionnelles		316 007	138 641	

× **Les dotations et reprises sont constituées par des provisions pour litiges**

Les dotations et reprises figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Dotation aux provisions pour litige avec ANTARGAZ pour un montant de 11 300€
- Dotation aux provisions pour litige heures pour un montant de 145 469€
- Reprise de provision pour litige OPCALIM pour un montant de 17 712€ représentant 10% de la subvention de fonctionnement

Par ailleurs, il subsiste :

- une provision relative au risque de non recouvrement des prêts construction pour 53 958€
- une provision relative à litige Humanis pour 9 468€

× **Les dotations et reprises sont constituées par des provisions pour risques**

Les dotations et reprises figurant dans ce compte sont les suivantes :

- Dotation aux provisions pour risque prudhommal pour un montant de 11 360€
- Dotation aux provisions pour risque CPAM/ALMEA pour un montant de 203 500€
- Dotation aux provisions pour risque Financeur représentant 16% de la subvention pour un montant de 21 150€
- Dotation aux provisions pour risque Fournisseur correspondant au différentiel de prix pour un montant de 79 997€
- Reprise de provision pour risque suite au contrôle CICC FSE 2016 -2017 pour un montant de 74 255€ ; il reste une provision pour 11 666€
- Reprise de provision pour risque prudhommal pour un montant de 53 500€

Par ailleurs, il subsiste une provision pour litige RH concernant un salarié pour 30 571€

× **Les dotations et reprises sont constituées par des provisions pour charges – Indemnités de départ à la retraite**

La méthode de calcul des indemnités de départ en retraite repose sur les mêmes principes que ceux définis au 31/12/2018 avec l'utilisation pour l'ensemble des Centres des taux suivants, à savoir :

- Revalorisation des rémunérations : 1,00% sauf pour le Centre Marne (1.50%)
- Taux d'actualisation : 0.50%
- Turn over : 9,60%
- Taux de charges sociales : taux réel appliqué dans chacun des Centres

Modalités de calcul :

A la clôture de l'exercice, la méthode de calcul appliquée pour la détermination de cette provision est identique sur tous les Centres.

L'hypothèse retenue est la mise à la retraite des salariés à l'initiative de l'employeur, dans la mesure où le salarié remplit les conditions d'ouverture du droit à une pension vieillesse à taux plein et atteint l'âge de 67 ans.

Provision = (Droit acquis + charges sociales) * probabilité de la recevoir

Salaire moyen = salaire annuel 2019/12

Le coefficient de retraite appliqué est fonction des accords d'établissement en vigueur au 31/12/2019 :

- Centre 08 : application du code du travail
- Centre 10 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) qui relèvent du Statut CMA
- Centre 51 : pour tous les collègues = 0,35 * nombre d'année d'ancienneté
- Centre 52 : application du code du travail hormis pour les personnels détachés de la CMA qui relèvent du Statut CMA

Probabilité survie : selon table de mortalité TV 88-90

Probabilité présence à 67 ans : à partir d'un turnover à 9,60%

Le calcul ci-dessus est complété de l'application d'un taux d'actualisation de 0,50% permettant de déterminer la valeur actuelle (au jour de la clôture de l'exercice) de la provision pour engagement de retraite revalorisée à un taux de 1,50% pour le Centre de la Marne et 1% pour les autres Centres.

Le taux d'actualisation est conforme à la fourchette préconisée au titre des comptes clos au 31/12/2019, soit entre 0,50% et 1,20%. Le taux retenu est de 0,50%.

L'impact financier suite à un taux d'actualisation de 0.50% en 2019 au lieu de 2% en 2018 est de 292 154€

× **Les dotations et reprises sont constituées par des provisions pour charges – Gratification médaille du travail**

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires, il a été décidé d'étendre la gratification pour médaille du travail à l'ensemble des Centres. A la différence du Centre de la Marne, le calcul de la provision ne prend naissance qu'à compter du 01/01/2018.

La provision correspondante représente une somme totale de 80 621€ à la clôture de l'exercice 2019.

Modalités de calcul :

Le montant de la provision est déterminé en prenant en considération un âge moyen de début de carrière de 25 ans pour chaque salarié. Leur ancienneté de travail ainsi évaluée permet de calculer le montant de la gratification auquel ils ont droit en fonction de leur ancienneté effective au 31/12/2019 moins 25 ans.

Sauf dans le cas où le salarié est entré dans les effectifs avant ses 25 ans, l'ancienneté réelle est alors retenue.

Les modalités de calcul de l'indemnité ont été fixées par accord avec les délégués syndicaux =

- Centre de la Marne : 0,25 mois de salaire mensuel brut + entre 0,25 et 0,75 mois de salaire en fonction de la médaille, le tout au prorata de l'ancienneté dans l'établissement.

- Autres Centres : 0,10 mois de salaire mensuel brut + entre 0,10 et 0,30 mois de salaire en fonction de la médaille, le tout au prorata de l'ancienneté dans l'établissement.

× **Les dotations et reprises sont constituées par des provisions pour charges – Aide à la formation et Création d'entreprises**

Dans le cadre du plan de départs volontaires, une aide à la formation et/ou à la création d'entreprise a été mise en place à hauteur de 5 000€ maximum. Une provision a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2019 pour un montant de 35 000€, correspondant aux demandes qui peuvent être établies par les salariés sortis dans le cadre de ce plan, jusqu'au 30 juin 2020.

2.2.3. FONDS DEDIES

	Début d'exercice	Augmenta tion	Diminution	Fin d'exercice
Fonds dédiés apprentissage	443		443	0
Total	443		443	0

2.2.4. État des échéances des dettes

Dettes	Montant	Echéances		
		- 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 181 511	88 188	363 559	729 764
Intérêts courus non échus				
Total dettes financières	1 181 511	88 188	363 559	729 764
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus	134 839	134 839		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 730 182	4 730 182		
Personnels et comptes rattachés	734 534	734 534		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 297 563	1 297 563		
Impôt sur les bénéfices	1 516	1 516		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 879 131	1 879 131		
Taxe sur la valeur ajoutée	36 139	36 139		
Dettes sur immobilisations	160 415	160 415		
Autres dettes	174 339	174 339		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total autres dettes	9 148 658	9 148 658		
Total des dettes	10 330 169	9 236 846	363 559	729 764

Le total des dettes figurant au passif du bilan intègre les provisions pour risques et charges et s'élève à 12 640 475€.

2.2.5. DETAIL DES DETTES FOURNISSEURS

	2019
Fournisseurs	463 147
Factures non parvenues	4 267 035
TOTAL	4 730 182

2.2.6. DETAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES

Dettes fiscales et sociales	2019
Personnel rémunérations dues	1 351
Personnel oppositions	1 421
Œuvres sociales (comité d'entreprise)	14 874
Dettes provisionnées pour congés payes	334 532
Personnel frais déplacements à payer	4 790
Personnel charges à payer	291 126
Personnel indemnités journalières	86 441
Cotisations Urssaf / Pôle emploi	711 395
Cotisations retraite NC	165 043
Cotisations Santé Prévoyance	156 153
Cotisations retraite Cadre	31 023
Cotisations Médecine du travail	12 726
Cotisations Taxe à la construction	44 436
Charges sociales sur congés payés	152 651
Contribution FONGECIF	13 755
Contribution OPCALIA	10 380
Impôt sur les bénéfices	1 516
Taxes d'apprentissage	0
Taxe sur la valeur ajoutée	36 139
Subvention fonctionnement Région (1)	251 569
Subventions diverses à recevoir	11 434
Subventions en exonération TA (2)	773 433
Taxe apprentissage E2C	69 442
Subventions Région	13 544
Subvention Conseil départemental	0
Subvention ANFA	67 124
Subvention CMM	0
Subventions Etat	20 871
Subventions FAFIH	24 720
Subvention Région équipement	339 774
Subvention EDF	0
Subvention Aide au permis de conduire	129 500
Subvention Région 1 ^{er} Equipement	31 798
Taxe sur les salaires	104 686
Etat prélèvement à la source	37 809
Subvention AGEFOS	3 425
TOTAL	3 948 883

- (1) Détail « Subventions fonctionnement Région »
Elles se composent principalement des soldes de subventions suivants :
- Du solde des THR 2019 non consommées 213 089€
- (2) Détail « Subventions en exonération TA » 773 433€
- Octa Consulaire Grand Est – TA Fonds Libres (investissements informatique) 4 021€
 - Report TA 2016/2017 769 413€

2.3. COMPTE DE RESULTAT

2.3.1. DETAIL DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Nature	2019
Subventions divers Etat	1 418 274
Organisme Examens	10 131
Subvention Fonctionnement Région	13 587 569
Subvention Région E2C	1 122 693
Subvention Département	32 666
Subvention FSE E2C	2 592 031
Subvention diverses	193 036
Taxe Apprentissage	2 566 937
Subvention ANFA	182 633
Subvention Fonds Professionnalisation	1 360 372
	23 066 344

2.3.2. DETAIL DES REPRISES SUR PROVISION ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Compte	Nature	2019
781500	Reprise sur provision d'exploitation	46 817
781700	Reprise provision sur dépréciation de créances	40 431
791000	Transferts de charges d'exploitation	97 715
TOTAL		184 963

2.3.3. DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2019
Produits exceptionnels sur opération de gestion	518
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	398 086
Produits dossier prudhommal	500
Produits des cessions d'éléments d'actif	5 200
Quote-part subv invest virée au résultat	947 397
Reprise provision pour risques et charges	138 640
Total produits exceptionnels	1 490 341
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	14 856
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	141 880
Charges exceptionnelles sur Plan de départ volontaire	233 709
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	316 007
Total charges exceptionnelles	706 452
Résultat exceptionnel	783 889

Les charges exceptionnelles concernent principalement :

- des créances dues au plan de départ volontaire (CSP) 233 709 €
- des provisions pour charges citées au-dessus 316 007 €
- des charges sur exercices antérieurs (regul. Region/FSE 2018) 141 880 €

et les produits exceptionnels concernent principalement

- des quote-parts de subventions virées au résultat 947 397€
- des régularisations de subventions antérieures 398 085€
- Reprise sur provision pour risques et charges 138 640€

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES ET REÇUS

Alméa Formations Interpro n'a ni engagement reçu et/ou donné pour les Centres suivants :

- L'Organisme Gestionnaire
- Centre des Ardennes
- Centre de l'Aube
- Centre de la Haute-Marne

3.1.1. ENGAGEMENT DONNE A LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE

Centre des Ardennes : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 9 août 1999, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 119 avenue du Général de Gaulle à Charleville-Mézières pour une durée de 10 années consécutives renouvelable 2 fois au maximum.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Centre de l'Aube : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 15 avril 1996, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 6 rue Robert KELLER à Pont Sainte-Marie pour une durée de 30 années consécutives.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

Centre de la Marne : Mise à disposition de locaux (avec contrepartie)

Le 20 septembre 1995, Alméa a signé avec la Région Champagne Ardenne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 32 rue Benjamin Franklin à Châlons-en-Champagne pour une durée de 30 ans.

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

3.1.2. ENGAGEMENT DONNE A LA CCI DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE, VITRY-LE-FRANÇOIS ET STE MENEHOULD

Centre de la Marne : Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

1. Le 3 mars 2017, Alméa a signé avec la CCI Marne en Champagne un bail pour une durée de 2 années avec une possibilité de résiliation à l'issue de la 1ère année. Les locaux pris à bail dépendent d'un immeuble sis au Centre d'Affaires Roger Mallier Chemin de l'Oiselat situé sur la ZAC n°1 de l'Aéroport Paris Vatry.

Ils se composent d'un ensemble de bureau de 111m² répartis comme suit :

- N°5 d'une surface de 36m²
- N°7 d'une surface de 37m²
- N°8 d'une surface de 38m²

Le loyer annuel 2019 payé par Alméa à la CCI, pour cette partie de locaux, s'est élevé à : 10 955€ TTC auquel il convient d'ajouter un montant total de charges de copropriété de 6 532€ TTC.

2. Le 15 décembre 2017, Alméa a signé avec la CCI Marne en Champagne un bail pour une durée de 2 années avec une possibilité de résiliation à l'issue de la 1ère année. Les locaux pris à bail

dépendent d'un immeuble sis au Centre d'Affaires Roger Mallier Chemin de l'Oiselat situé sur la ZAC n°1 de l'Aéroport Paris Vatry.

Ils se composent d'un ensemble de bureau de 111m² répartis comme suit :

- N°1C / 1D d'une surface de 40m²
- N°4 d'une surface de 35,60m²

Le loyer annuel 2019 payé par Alméa à la CCI, pour cette partie de locaux, s'est élevé à : 7 258€ TTC auquel il convient d'ajouter un montant total de charges de copropriété de 5 100€ TTC.

3.1.3. ENGAGEMENT DONNE A LA SCPI CREDIT MUTUEL PIERRE 1 PAR LE CENTRE DE LA MARNE

Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

Le 18 septembre 2017, Alméa a signé avec la SCPI CREDIT MUTUEL PIERRE 1 un bail à loyer libre pour une durée de 10 années avec une possibilité de résiliation à l'expiration de la 6^{ème} année. Les locaux pris à bail se situent 28 Boulevard Joffre à Reims et portent sur :

- la totalité du 1^{er} étage de l'immeuble se composant de 2 lots :
 - lot 13A de 308,43m² environ
 - lot 13B de 233,15m² environ
 - 17 emplacements de stationnement situés en sous-sol.

Le loyer annuel pour cet ensemble représente un montant total de 66 419€TTC (hors charges locatives), auquel il convient d'ajouter un montant total de charges de copropriété de 15 728€ TTC.

3.1.4. ENGAGEMENT DONNE A L'ASSOCIATION UJB PAR LE CENTRE DE LA HAUTE-MARNE

Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

Le 1^{er} septembre 2015, Alméa a signé avec l'association UJB un bail à loyer libre pour une durée de 6 années, renouvelable par tacite reconduction. Les locaux pris à bail se situent 21 avenue du Général Giraud à Saint Dizier et portent sur :

- Un bureau accueil
- 4 salles (situées au 1^{er} étage) dont 3 bureaux et 1 salle informatique
- 1 bureau et la Salle Offenbach (situés au rez de chaussée)
- Les salles Gounod et Bizet (situées au sous-sol)
- Et occasionnellement la salle Berlioz

Le loyer annuel pour cet ensemble représente un montant total de 24 000€TTC (hors charges locatives), auquel il convient d'ajouter un montant total de charges de copropriété de 5 600€ TTC.

Le bail a pris fin, par un commun accord, en date du 31 Octobre 2019.

3.1.5. ENGAGEMENT DONNE AU CFAI DE CHAMPAGNE ARDENNE PAR LE CENTRE DE LA HAUTE-MARNE

Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

Le 26 Août 2019, Alméa a signé avec le CFAI de Champagne Ardenne une convention de mise à disposition de locaux et de services de salles de formation à loyer libre pour une durée de 41 semaines sur la période scolaire 2019/2020, renouvelable par tacite reconduction pour la période 2020/21 puis 2021/2022. Les locaux pris à bail se situent 4 Rue de la Tambourine à Saint Dizier et portent sur :

- Un bureau pour l'activité administrative et la gestion des apprentis
- 3 salles (situées au 1^{er} étage)

Le loyer 2019 pour cet ensemble représente un montant total de 7 175€TTC (hors charges locatives), auquel il convient d'ajouter un montant total de charges d'accès Internet et de nettoyage de 4 132€ TTC.

3.1.6. ENGAGEMENT DONNE A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE PAR LE CENTRE DE LA HAUTE-MARNE

Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

Le 1^{er} janvier 1993, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de la Haute Marne une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du 1 rue Albert Camus pour une durée de 6 années consécutives renouvelable par « tranche de 5 ans par tacite reconduction ».

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

3.1.7. ENGAGEMENT DONNE A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUBE PAR LE CENTRE DE L'AUBE

Prise à bail de locaux (avec contrepartie)

Le 1^{er} février 2001, Alméa a signé avec la Chambre des Métiers de l'Aube une convention de mise à disposition des locaux à titre gratuit pour une durée de 10 années renouvelable par voie d'avenant. Les locaux pris à bail se situent 9 rue Robert Keller à Pont Sainte Marie

Cette convention oblige Alméa, en tant qu'occupant, à supporter tous les frais d'entretien et de réparations de l'immeuble. Tous les travaux engagés le sont sous sa seule responsabilité.

3.2. DONNEES A CARACTERE SOCIAL

Effectifs d'ALMEA sur l'année, en Equivalent Temps Plein

L'effectif d'ALMEA, en équivalent temps plein, est de 319 en 2019.

Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et/ou avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et/ou salariés.

Au titre de l'exercice 2019, le total des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 299 013€, incluant les avantages en nature de l'année, ainsi que la quote-part de congés payés et prime exceptionnelle.

3.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Honoraires TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	90 705
Au titre des prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes	7 579
Honoraires totaux	98 284